Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20261116-051126DELIB456-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, Mme LE ROLLAND Florence, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

Mme Isabelle ANDRÉO donne procuration à M Philippe DAULY
Mme Manuella ABBÉ donne procuration à M Yves BRUNET
M Franck JOSSET donne procuration à M Thomas CHEVALIER

Secrétaire de séance : Mme Lydie RAMEZ.

Délibération 4 INFORMATIQUE MAIRIE-ÉCOLE

Monsieur Yves BRUNET a revu les problèmes informatiques à l'école et la téléphonie pour la mairie.

La mise en place d'un contrat de maintenance annuelle de nos solutions est proposé par la société TIPSS pour une durée de trois ans, avec tacite reconduction annuelle.

Ce contrat contient une redevance annuelle « téléphonie » pour un montant de 350.00 € HT et une redevance annuelle « réseau » d'un montant de 125.00 € HT.

La société TIPSS propose une option supplémentaire de visite préventive annuelle comprenant la validation du fonctionnement de l'installation, l'analyse du journal des défauts, correctifs éventuels et sauvegarde des données, la mise à jour corrective et actualisation des règles de sécurité et des points d'échange avec les utilisateurs. La visite étant planifiée, « une piqure de rappel sur l'utilisation » est réalisée pour optimiser l'utilisation des équipements. Le montant s'élève à 250.00 € HT.

Les conseillers acceptent de contracter le contrat pour la redevance téléphonie et réseau pour la somme globale annuelle de 675.00 € HT. l'option n'est pas retenue.

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
Lydie RAMEZ

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 9 11 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20261116-051126DELIB456-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, Mme LE ROLLAND Florence, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

Mme Isabelle ANDRÉO donne procuration à M Philippe DAULY
Mme Manuella ABBÉ donne procuration à M Yves BRUNET
M Franck JOSSET donne procuration à M Thomas CHEVALIER

Secrétaire de séance : Mme Lydie RAMEZ.

Délibération 5 — INFORMATIQUE ÉCOLE

Monsieur Yves BRUNET a été averti qu'un vidéoprojecteur à l'école ne fonctionnait plus.

Un devis a été sollicité à BUG UP pour en obtenir un nouveau d'une télécommande et d'une prise HDMI.

Les montants de ces achats s'élèvent respectivement à 675.00 € HT, 9.96 € HT et 58.37 € HT.

Le Conseil Municipal valide les devis de la société BUGG UP pour un montant global de 743.33 € HT.

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

Secrétaire de séance
Lydie RAMEZ

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 9 11 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20261116-051126DELIB456-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, Mme LE ROLLAND Florence, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

Mme Isabelle ANDRÉO donne procuration à M Philippe DAULY
Mme Manuella ABBÉ donne procuration à M Yves BRUNET
M Franck JOSSET donne procuration à M Thomas CHEVALIER

Secrétaire de séance : Mme Lydie RAMEZ.

Délibération 6 **INFORMATIQUE ÉCOLE**

Monsieur Yves BRUNET a un devis de la société TIPSS pour l'école concernant l'extension du cabling comprenant :

►Le raccordement et la fourniture des noyaux RJ45 pour connecter les câbles dans les classes.

►Le détournement des câbles des bornes WIFI actuelles pour la mise en place de nouveaux équipements en hauteur.

►Le WIFI

Le montant du devis s'élève à la somme de 3 370.75 € HT.

Les conseillers ont voté, le résultat est de 14 voix pour et une contre ; le devis de la société TIPSS est validé au montant indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
Lydie RAMEZ

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 9 11 2026

MAIRIE 22130